



ARRÊTÉ
PORTANT CONCERT DÉCIBEL FACTORY
LORS DE DIZY NOCT'ENBULES
VENDREDI 14 AVRIL 2023
DE 18 H 30 A 22 H 30

Le Maire de Dizy,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-2-22 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-5 et R.411-8 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et de l'Etat ;

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995, d'organisation et de programmation relative à la sécurité, article 23 - 1° alinéa ;

VU la demande de M. François LOURDELET, Adjoint au Maire de DIZY, en vue d'organiser un concert en plein air sur la place de la Maison des Associations - 261 rue du Vieux Château – 51530 DIZY, le vendredi 14 avril 2023 par Décibel Factory, lors de DIZY Noct'EnBulles, où en cas de mauvais temps à la salle des fêtes,

CONSIDÉRANT qu'il importe dans un but de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement rue du Vieux Château pendant le concert ;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite à tous les véhicules, dès le n° 270 jusqu'au n° 247 rue du Vieux Château, le vendredi 14 avril 2023, de 18 h 30 à 22 h 30.

Article 2 : La mise en place de cette disposition sera assurée par les services techniques de DIZY.

Article 3 : Toutes infractions aux dispositions sera assurée constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Décibel Factory.

Fait à DIZY, le 24 mars 2023

M. le Maire



Antoine CHIQUET